

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 3

DEL 2023_087

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois de novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GARNIER Céline, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) AUDE Laurent à ROUXEL patricia ; BAUMGARTEN Christian à THIBAUT Evelyne ; MAGNE Didier à NOIZET Michel.

Date de convocation : Le 09 novembre 2023

Date d'affichage : Le 09 novembre 2023

Fait à Aigondigné,
Le 20 novembre 2023
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Secrétaire de séance : Lysiane LECULLIER

Délibération 2023_087 : FINANCES

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ « RESTAURATION SCOLAIRE DES ÉCOLES DE MOUGON »

Considérant la délibération DEL_2023_068 du 19 septembre 2023 autorisant Mme le Maire à lancer la consultation pour la fourniture des repas de l'école élémentaire de Mougon selon le cahier des charges qui y est joint,

Considérant que les entreprises avaient jusqu'au vendredi 06 novembre 2023 à 12h pour proposer une offre,

Considérant que les critères d'analyse étaient pour 40 % la qualité des repas, pour 30 % le prix et pour 30 % la valeur technique et environnementale,

Considérant le tableau d'analyse des offres, ci-dessous, qui a été soumis à la Commission Marché Public d'Achat :

	Critère n°1 Qualité des repas note sur 40 pts	Critère n°2 Le prix note sur 30 pts	Critère n°3 Valeur technique et environnement note sur 15 pts	TOTAL / 85
CONVIVIO	20	40	13	73
RESTORIA	25	39	14	78

Après analyse des offres émises par la sociétés « RESTORIA » et « CONVIVIO », les membres de la commission se sont prononcés unanimement favorables à l'attribution du marché de restauration scolaire à la société RESTORIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés décide de :

- ✓ RETENIR la société « RESTORIA » pour assurer, **à compter du lundi 08 janvier 2024**, la livraison des repas en liaison froide avec quatre (4) composantes aux restaurants scolaires des écoles de la Commune déléguée de Mougon (maternelle et élémentaire). Le coût de facturation :

- École maternelle : 2.828€ HT
- École élémentaire sera de 2.99€ HT

Le marché est passé pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

- ✓ AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au présent marché de la restauration scolaire des écoles de Mougon.



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services
de l'État